

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1261

15 mai 2015

SOMMAIRE

Antares Fondation Gestion S.à.r.l.	60482	Lands Improvement Holdings Houghton	
Bureautique Schwall	60492	Regis S.à r.l.	60486
Casa I Lux S.à r.l.	60482	Le Dôme S.A.	60491
Cipio Partners Fund VI S.C.S., SICAR	60482	Le Toit du Monde S.A.	60483
City RE 11 S.à r.l.	60483	Luxembourg Mainstream Chile Holdings	
City RE 1 S.à r.l.	60483	S.à.r.l.	60486
CLSec 1 Lux S.à r.l.	60494	Luxembourg Mainstream Green River	
CommScope Luxembourg Holdings S.à r.l.		Phase 2 S.à r.l.	60486
.....	60502	Luxembourg Mainstream Oldman 2 Hol-	
Covidien International S.à r.l.	60524	dings S.à r.l.	60487
DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l.		Pertuy Associés S.A.	60488
.....	60512	Play Holdings 2 S.à r.l.	60501
DCC Funding S.à r.l.	60514	Promedent Medical Supplies S.A.	60489
DI Investments S.à r.l.	60518	QS HIExpress GP	60488
Kaba Finance Luxembourg S.A.	60485	Roxima S.à r.l.	60488
Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l.		Royal Hamilius-Résidence n° 1 S.A.	60488
.....	60485	R.S. Réalisations S.A.	60489
K & K Solutions	60484	Schroder Special Situations Fund	60490
Koch-Ex Luxembourg S.à.r.l.	60484	Silky Management S.A.	60487
Kredietrust Luxembourg S.A.	60485	Société pour l'Aménagement du Plateau	
Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l.	60485	du St Esprit S.à r.l.	60490
L2 B	60487	Steho Energy A.G.	60489
Lafarge Cement Luxembourg S.à r.l.	60484	The Greenery Private S.A. SPF	60490
Lafayette Holdings Management S.C.A.		Togan S.A.	60489
.....	60484	Tradition I S.à r.l.	60490

Cipio Partners Fund VI S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.286.

Am 16. Januar 2015 hat der Gesellschafter FCPR OFI Europa II vertreten durch OFI Asset Management Société Anonyme eine Änderung des Namens vorgenommen und heißt fortan Swen PE Select Europa 2, vertreten durch Swen Capital Partners.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20.03.2015.

Für *Cipio Partners Fund VI S.C.S., SICAR*

Cipio Partners S.à r.l.

Vertreten durch Herr Carlo Schlessler / Herr Christoph Kossmann

Référence de publication: 2015048228/16.

(150056147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Casa I Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 163.111.

—
EXTRAIT

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015048224/17.

(150055294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Antares Fondation Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.847.

—
Extrait des résolutions prises en date du 26 mars 2015

- La démission de Monsieur Renaud LEONARD en tant que Gérant de catégorie B, avec effet au 6 août 2014, est acceptée.

- La démission de Monsieur Christian FRANCOIS en tant que Gérant de catégorie B, avec effet au 9 décembre 2014, est acceptée.

- Madame Kalliopi FOURNARI, employée privée, née le 14 février 1981 à Thessalonique (Grèce), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Gérant de catégorie B, avec effet au 6 août 2014, en remplacement de Monsieur Renaud LEONARD, démissionnaire, et ce pour une durée indéterminée.

- Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, née le 2 décembre 1977 à Dinant (Belgique), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Gérant de catégorie B, avec effet au 9 décembre 2014, en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire, et ce pour une durée indéterminée.

Certifié sincère et conforme

ANTARES FONDATION GESTION S.A R.L.

Référence de publication: 2015048159/21.

(150055809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Le Toit du Monde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.528.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège social le 16 mars 2015

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour mandat

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2015048581/14.

(150055237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

City RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 183.633.

—
EXTRAIT

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015048229/17.

(150055749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

City RE 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2224 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 183.777.

—
EXTRAIT

En date du 12 décembre 2014, l'associé de la Société a pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes das Neves de son poste de gérant, avec effet au 12 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot;
- Monsieur Maqboolali Mohamed et
- Madame Julie K. Braun

En date du 20 février 2015, l'associé de la Société a:

1. décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

2. pris connaissance que l'adresse de son gérant, Monsieur Hervé Marsot, se trouve désormais au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015048231/23.

(150055739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Koch-Ex Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.702.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 décembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015048532/11.

(150055370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

K & K Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 188, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 55.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2015.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2015048527/12.

(150056169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Lafayette Holdings Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 186.223.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 9 Février 2015

En date du 9 février 2015, l'assemblée générale a décidé de nommer comme réviseur d'entreprises agréé:

Ernst & Young S.A., ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et étant enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47.771

Son mandat allant jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui approuvera les états financiers de la Société de l'année fiscal se terminant le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015048556/15.

(150055816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Lafarge Cement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.097.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 27 mars 2015

1. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant B, avec effet au 14 janvier 2015.

2. M. Sami HAJJEM, administrateur de sociétés, né le 7 décembre 1979 à Frankfurt am Main (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lafarge Cement Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015048555/16.

(150055400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Kredietrust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 65.896.

La mise à jour de la liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015048533/11.

(150055224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Kaba Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.794.

Die koordinierte Satzung vom 19/02/2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30/03/2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015048528/12.

(150055624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Kennedy Financement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.608.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 mars 2015

Cinquième Résolution:

L'associé unique décide de renouveler le mandat de "Réviseur d'Entreprises Agréé", de la société anonyme PriceWaterhouseCoopers ayant son siège social au 2 rue Gerhard Mercator L-2182 Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des associés, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KENNEDY FINANCEMENT LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2015048542/15.

(150056059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Kulczyk Silverstein Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.820.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 154.440.

EXTRAIT

En date du 25 mars 2015, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Piotr Krawczynski, en tant que gérant de classe C de la Société, est accepté avec effet immédiat; et
- La nomination de Maciej Zajdel, né le 13 juin 1972 en Varsovie, Pologne, résidant professionnellement au 24/26, ul. Krucza, 00-526, Varsovie, Pologne, en tant que gérant de classe C de la Société, est acceptée avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048534/16.

(150055498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Luxembourg Mainstream Chile Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 146.509.

L'adresse du gérant de catégorie A, Mary Quaney, a changé et est désormais à Arena Road, Arena House, Top Floor, Sandford Dublin 18, Irlande

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048568/12.

(150055322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Luxembourg Mainstream Green River Phase 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 146.507.

I. Par résolutions prises en date du 18 mars 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Paul Corrigan, avec adresse professionnelle à Arena Road, Top Floor, Arena House, Sandford Dublin 18, Irlande au mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 5 mars 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Eimear Cahalin, avec adresse au 28, Redesdale Road, Co Dublin, Irlande de son mandat de gérant A, avec effet au 6 février 2015;

II. L'adresse du gérant de catégorie A, Mary Quaney, a changé et est désormais à Arena Road, Top Floor, Arena House, Sandford Dublin 18, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015048570/17.

(150055324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Lands Improvement Holdings Houghton Regis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.319.

1. *Extrait des résolutions du conseil de gérance du 11 mars 2015:*

- Il résulte des dites résolutions que le siège social de la Société est transféré du 28, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

2. Il est à noter que:

- le siège social de l'Associé Unique a été transféré au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Joanne Fitzgerald a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Madame Delloula Aouinti a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

- l'adresse professionnelle de Monsieur Joel Davidson a été transférée au 35a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg avec effet au 23 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour la Société

Joel Davidson

Gérant

Référence de publication: 2015048558/25.

(150055243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Luxembourg Mainstream Oldman 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.185.

I. Par résolutions prises en date du 18 mars 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Paul Corrigan, avec adresse professionnelle à Arena Road, Top Floor, Arena House, Sandyford Dublin 18, Irlande au mandat de gérant de classe A, avec effet au 5 mars 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Eimear Cahalin, avec adresse au 28, Redesdale Road, 18 Dublin, Irlande de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 6 février 2015;

II. L'adresse du gérant de classe A, Mary Quaney, a changé et est désormais à Arena Road, Top Floor, Arena House, Sandyford Dublin 18, Irlande

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2015.

Référence de publication: 2015048571/17.

(150055323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

L2 B, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 152.509.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 25 mars 2015 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Raffaele Guiducci a été révoqué avec effet immédiat;

- Monsieur Christophe Boving, né le 1^{er} février 1969 à Decazeville (France) demeurant Avenue d'Orbaix 14, 1180 Uccle (Belgique) a été nommé nouvel administrateur de la Société pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2020; et

- Monsieur Philippe Weicker, né le 5 avril 1958 à Schaerbeek (Belgique), demeurant au 33 Avenue Champel, 1640 Rhode-Saint-Genèse (Belgique) a été nommé nouvel administrateur de la Société pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015048608/18.

(150055359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Silky Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.030.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société du 27 février 2015 que:

- La démission de M. Patrick MOINET, administrateur de classe A de la Société, avec effet au 13 février 2015 a été acceptée.

- Monsieur Magsud AHMADKHANOV occupe, à compter du 13 février 2015, la fonction d'administrateur de classe A et ce pour une durée de six années.

- La personne suivante a été nommée administrateur de classe B de la Société, avec effet au 13 février 2015 et ce pour une durée de six années:

* Mme Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048772/19.

(150055712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Roxima S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 184.349.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048764/9.

(150055708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Pertuy Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.373.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration tenu en date du 24 mars 2015 prend à l'unanimité la résolution suivante:

- Révocation de la société LuxGlobal Trust Services S.A., 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la société depuis le 18 février 2015 conformément à l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Référence de publication: 2015048728/12.

(150055593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Royal Hamilius-Résidence n° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 181.503.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 25 mars 2015 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Raffaele Guiducci a été révoqué avec effet immédiat;

et

- Monsieur Christophe Boving, né le 1^{er} février 1969 à Decazeville (France) demeurant Avenue d'Orbaix 14, 1180 Uccle (Belgique) a été nommé nouvel administrateur de la Société pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société devant se tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015048754/16.

(150055356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

QS HIExpress GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 182.741.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance en date du 27 mars 2015.

Le conseil de gérance de la Société a constaté la démission de Monsieur Michel Abouchalache de son poste de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 23 juillet 2014 et la démission de Madame Axelle Strain de son poste de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

- Au 27 mars 2015 la composition du conseil de gérance de la Société est comme suit:

* Mr. Jean-Benoît LACHAISE, durée du mandat indéterminée

* Mr. Johann DUMAS, durée du mandat indéterminée

* Mr. Eric TRIESTINI, durée du mandat indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048741/17.

(150055302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Steho Energy A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 162.936.

Hiermit lege ich mit sofortiger Wirkung mein Mandat als Verwaltungsratsmitglied und als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied nieder.

Luxemburg, den 19.02.2015.

Arthur Tränkle.

Référence de publication: 2015048819/10.

(150055388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Togan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 151.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015048846/11.

(150055443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Promedent Medical Supplies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 19, Zare Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 35.863.

Extrait de l'Acte de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires du 10 octobre 2011

Résolution

Il a été décidé que tous les mandats des administrateurs de M. Armand Hamling demeurant à 3, rue du Nord, L-4469 Soleuvre, de Mme. Nicole Achten, demeurant à 41, rue de l'Hôpital, L-4137 Esch-sur-Alzette de M. Alain Engel demeurant à 41, rue de l'Hôpital L-4137 Esch-sur-Alzette, et du commissaire aux comptes Mme. Ottavi Dominique-Emmanuelle demeurant à 3, rue du Nord, L-4469 Soleuvre seront reconduits jusqu'en 2016.

Ehlerange, le 10 octobre 2011.

Armand Hamling

Président

Référence de publication: 2015048739/16.

(150055536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

R.S. Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8353 Garnich, 30, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 130.620.

Extrait de résolutions du 06 mars 2015

Résolutions:

1. L'actionnaire unique décide de révoquer la société Conseils Comptables et Fiscaux SA de son mandat de commissaire aux comptes.

2. La société LUXREVISION S. à r. l. immatriculée sous la référence RCS Luxembourg B40.124 et ayant son siège social au 7, route d'Esch est nommée au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra 2021.

3. Le mandat de l'actionnaire unique Monsieur Steve FRIES, demeurant au 14, rue Prince Henri à L-4929 Hautcharage, est reconduit pour un nouveau mandat de 6 ans et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra 2021.

Steve FRIES.

Référence de publication: 2015048742/17.

(150056159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Schroder Special Situations Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höffenhof.
R.C.S. Luxembourg B 58.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015048793/9.

(150055781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Tradition I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 177.300,00.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 24, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 178.142.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2015048831/11.

(150055389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Société pour l'Aménagement du Plateau du St Esprit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 6-10, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 20.438.

L'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 07.07.2014 prend acte de la démission de Monsieur DIEDERICH Camille, 34, rue des Bouleaux L-8118 Bridel de ses postes de Président du Conseil de Gérance et de délégué à la gestion journalière.

En remplacement, Monsieur CAZZARO Jean, 3, Birkewee, L-3896 Foetz est nommé Président du Conseil de Gérance et délégué à la gestion journalière jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015 statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2015048809/16.

(150055990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

The Greenery Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 157.968.

Par décision du conseil d'administration du 11 février 2015: KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B-86086, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société THE GREENERY PRIVATE S.A. SPF, Monsieur Anouar BELLI, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, avec effet au 10 février 2015 en remplacement de Monsieur Raphaël EBER, démissionnaire au 9 février 2015.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Pour: THE GREENERY PRIVATE S.A. SPF
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2015048842/18.

(150055610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Le Dôme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 131.136.

L'an deux mille quinze, le douze février.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Le Dôme, ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 131136, («Société»), constituée par acte du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C N°2183 du 3 octobre 2007, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Bureau

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Suet Sum WONG, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Composition de l'assemblée

Le capital social de la Société est représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale. La désignation des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée a été portée sur une liste de présence.

Exposé du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que l'Assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social dorénavant fixée au 30 septembre.
2. Dispositions transitoires.
3. Changement de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle.
4. Modifications afférentes des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Délibération et résolutions prises par l'Assemblée

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 30 septembre.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide qu'à titre transitoire l'exercice qui débutera le 1^{er} janvier 2015 prendra fin le 30 septembre 2015.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de tenue de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au 3^{ème} jeudi du mois de mars à 16.30 heures.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société pour les conformer aux décisions prises, et de donner par conséquent la teneur suivante à l'article 15 et à la première phrase de l'article 18:

« **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de mars à 16.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»;

« **Art. 18.** (1^{ère} phrase) L'année sociale commence chaque année le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: S. WONG, P. VAN HEES, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 12 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015047183/72.

(150053514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2015.

Bureautique Schwall, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7475 Schoos, 20, rue de Rollingen.

R.C.S. Luxembourg B 195.711.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le seize mars.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Oswald SCHWALL, ingénieur-technicien, né le 3 novembre 1956 à Saint-Vith (Belgique), demeurant à L-7475 Schoos, 20, rue de Rollingen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la commercialisation d'aires de jeux pour enfants, de toutes sortes de mobilier, de produits recyclés, d'articles ménagers et d'articles de décoration.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension. Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Bureautique Schwall», faisant le commerce sous l'enseigne commerciale de «Govalux.lu».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Fischbach.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,00 €) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Oswald SCHWALL, préqualifié,

CENT 100 parts sociales

TOTAL: CENT 100 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (1.100,00 €).

Avertissement

L'attention du Comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Décision de l'associé unique

1) Est nommé gérant unique de la société:

- Monsieur Oswald SCHWALL, prénommé.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) Le siège social de la Société est fixé à L-7475 Schoos, 20, rue de Rollingen.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: O. SCHWALL, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/5848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Beringen, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048187/119.

(150055872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

CLSec 1 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 797.004,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 184.304.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLSec Holdings 1 Limited, a limited company formed and existing under the laws of Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 48609, and having its registered office at Codan Dervices Limited of Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch Sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of CLSec 1 Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 184.304 incorporated by a deed enacted by notary Maître Blanche MOUTRIER, on 17 January 2014, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 894 page 42879 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 13 August 2014 by a deed enacted by undersigned notary.

II.- That the 797,004 (seven hundred ninety-seven thousand four) shares each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed about beforehand.

III.- By resolutions dated 14 July 2014, the Sole Shareholder has resolved to increase the share capital of the Company by the contribution of certain assets to the Company (the "14 July 2014 Resolutions"). Due to a clerical error, the 14 July 2014 Resolutions mistakenly refer to the contribution to the Company of all the 91,000 (ninety-one thousand) shares of Aircraft Solutions Lux XV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 171.863.

The Sole Shareholder wishes to correct the 14 July 2014 Resolutions and the resolutions of the Sole Shareholder taken on 23 July 2014 and 13 August 2014, to the extent these resolutions are affected by the correction made to the 14 July 2014 Resolutions.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the correction of clerical errors in the notarial deed dated 14 July 2014;
3. Approval of the correction of the notarial deeds dated 23 July 2014 and 13 August 2014; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to correct the clerical errors in the 14 July 2014 Resolutions consisting in (i) references to the contribution of all the shares of Aircraft Solutions Lux XV S.à r.l., and (ii) the increase of the share capital of the Company by USD 91,000 (ninety-one thousand United States Dollars). As a result of the correction, the 14 July 2014 Resolutions shall read as follows:

"In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLSec Holdings 1 Limited, a limited company formed and existing under the laws of Bermuda, registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 48609, and having its registered office at Codan Dervices Limited of Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

hereby represented by Mrs. Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of CLSec 1 Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 184.304 incorporated by a deed enacted by notary Maître Blanche MOUTRIER, on 17 January 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 894

page 42879 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 27 June 2014 by a deed enacted by the undersigned notary.

II.- That the 610,003 (six hundred ten thousand three) shares each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed about beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 610,003 (six hundred ten thousand three United States Dollars) to USD 610,004 ((six hundred ten thousand four United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar);
3. Subscription and payment by CLSec Holdings 1 Limited of the new shares by way of contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 610,003 (six hundred ten thousand three United States Dollars) to USD 610,004 (six hundred ten thousand four United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Share"), the whole to be fully paid up through contribution in kind consisting in:

- 1 (one) ordinary share having a face value of USD 1 (one United States Dollar) of AS Air Lease V (Ireland) Limited, an exempted company having its registered office located at Rineanna House, Shannon Free Zone, Co. Clare, Ireland (the "Contribution").

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor represented as stated here above. The Contributor declares to subscribe the New Share and to pay them up entirely by the Contribution.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Share through the Contribution.

Valuation

The valuation of USD 1 (one United States Dollar) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value effective as of 14 July 2014, which shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Pedro Fernandes das Neves, as manager, with professional address at 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- b) Mrs. Julie K. Braun, as manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 South 7th Street, Minneapolis, United States of America, MN 55402, and
- c) Mrs. Virginia Strelen, as independent manager, with professional address 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-1540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, or any other employee from the notary office of Maître Francis Kessler, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, and/or any lawyer or jurist of the Luxembourg law firm Baker & McKenzie, with professional address at 10-12, Boulevard F. D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy contained in a statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

CLSec Holdings 1 Limited: 610,004 (six hundred ten thousand four) shares each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).

The notary acknowledges that all the 610,004 (six hundred ten thousand four) shares mentioned above, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 610,004 (six hundred ten thousand four United States Dollars), represented by 610,004 (six hundred ten thousand four) shares, each with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar).”

No other amendment is to be made to this article.”

Third resolution:

Following the correction resolved in the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to correct the resolutions of the Sole Shareholder dated as of 23 July 2014 (the "23 July 2014 Resolutions"). The fourth and fifth resolutions of the 23 July 2014 Resolutions are corrected and read as follows:

"Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

CLSec Holdings 1 Limited: 686,004 (six hundred eighty-six thousand four) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 686,004 (six hundred eighty-six thousand four United States Dollars), represented by 686,004 (six hundred eighty-six thousand four) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each.”

No other amendment is to be made to this article.”

Fourth resolution:

Following the correction resolved in the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to correct the resolutions of the Sole Shareholder dated as of 13 August 2014 (the "13 August 2014 Resolutions"). The fourth and fifth resolutions of the 13 August 2014 Resolutions are corrected and read as follows:

"Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

CLSec Holdings 1 Limited: 706,004 (seven hundred six thousand four) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 706,004 (seven hundred six thousand four United States Dollars), represented by 706,004 (seven hundred six thousand four) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each.”

No other amendment is to be made to this article.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

CLSec Holdings 1 Limited, une limited company constituée et existant sous la loi des Bermudes, enregistrée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 48609, et ayant son siège social sis à Codan Dervices Limited of Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur»),

ici dûment représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, établie professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrite ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de CLSec 1 Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.304 constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Blanche MOUTRIER, le 17 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 894 page 42879 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 août 2014, selon un acte notarié du notaire soussigné.

II.- Que les 797.004 (sept cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- Par des résolutions datées du 14 Juillet 2014, l'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par l'apport de certains actifs à la Société (les «Résolutions du 14 Juillet 2014»). En raison d'une erreur de plume, les Résolutions du 14 Juillet 2014 réfèrent à tort à l'apport à la Société de toutes les 91 000 (quatre-vingt-onze mille) parts sociales de Aircraft Solutions Lux XV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.863.

L'Associé Unique souhaite corriger les Résolutions du 14 Juillet 2014 et les résolutions de l'Associé Unique adoptées le 23 Juillet 2014 et le 13 Août 2014, dans la mesure où ces résolutions sont affectées par la correction apportée aux Résolutions du 14 Juillet 2014.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la correction des erreurs de plume dans l'acte notarié du 14 juillet 2014;
3. Approbation de la correction des erreurs de plume dans les actes notariés du 23 juillet 2014 et 13 août 2014; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de corriger les erreurs d'écritures dans les Résolutions du 14 Juillet 2014 consistant en (i) les références à l'apport de toutes les parts sociales de Aircraft Solutions Lux XV S.à r.l., et (ii) l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 91 000 (quatre-vingt-onze mille Dollars américains). À la suite de la correction, les Résolutions du 14 Juillet 2014 ont la teneur suivante:

"L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

CLSec Holdings 1 Limited, une limited company constituée et existant sous la loi des Bermudes, enregistrée au Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 48609, et ayant son siège social sis à Codan Dervices Limited of Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes (l'"Associé Unique" ou l'"Apporteur"),

ici représenté par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employé privé, établi professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

II. La partie comparante est l'associé unique de CLSec 1 Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.304 constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Blanche MOUTRIER, le 17 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 894 page 42879 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 27 juin 2014, selon un acte notarié du notaire instrumentaire.

II.- Que les 610.003 USD (six cent dix mille trois Dollars américains) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 610.003 USD (six cent dix mille trois Dollars américains) à 610.004 USD (six cent dix mille quatre Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune;
3. Souscription et paiement par CLSec Holdings 1 Limited de la nouvelle part sociale par voie d'un apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 610.003 USD (six cent dix mille trois Dollars américains) à 610.004 USD (six cent dix mille quatre Dollars américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) (la "Nouvelle Part Sociale"), la totalité devant être payée par un apport en nature consistant en:

- 1 (une) part sociale ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) de AS Air Lease V (Ireland) Limited, une société exonérée ayant son siège social sis au Rineanna House, Shannon Free Zone, Co. Clare, Irlande (l'"Apport").

Intervention - Souscription - Paiement

Ici intervient ensuite l'Apporteur, représenté comme indiqué ci-dessus. L'Apporteur déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale et de la payer entièrement par voie de l'Apport.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de la Nouvelle Part Sociale par l'Apport.

Evaluation

L'évaluation de 1 USD (un Dollar américain) a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'Apport avec effet au 14 juillet 2014, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'Existence des Apports

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) M. Pedro Fernandes das Neves, en qualité de gérant, résidant à 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Mme Julie K. Braun, en qualité de gérant, résident à 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, Etats-Unis d'Amérique, MN 55402; et

c) Mme Virginia Strelen, en qualité de gérant indépendant, résidant à 15 rue Edward Steichen, 4^{ème} Etage, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg,

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, ou tout autre employé de l'office notarial de Maître Francis Kessler, avec adresse professionnelle sis à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, déclarent expressément être d'accord avec la description de l'Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

CLSec Holdings 1 Limited: 610.004 (six cent dix mille quatre) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire acte que toutes les 610.004 (six cent dix mille quatre) parts sociales susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur la résolution prise ci-dessous.

Cinquième résolution:

Suite aux déclarations et résolutions et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 610,004 USD (six cent dix mille quatre Dollars américains) représenté par 610,004 (six cent dix mille quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Aucune autre modification est apportée à cet article."

Troisième résolution:

Après la correction résolue dans la résolution précédente, l'Associé Unique décide de corriger les résolutions de l'Associé Unique en date du 23 juillet 2014 (les «Résolutions du 23 juillet 2014»). Les quatrième et cinquième résolutions de 23 juillet 2014 Résolutions sont corrigées et ont la teneur suivante:

"Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Clsec Holdings 1 Limited: 686.004 (six cent quatre-vingt-six mille quatre) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Cinquième résolution:

Suite aux déclarations et résolutions et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

" Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 686,004 USD (six cent quatre-vingt-six mille quatre Dollars américains) représenté par 686,004 (six cent quatre-vingt-six mille quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Aucune autre modification est apportée à cet article."

Quatrième résolution:

Après la correction résolue dans la résolution précédente, l'Associé Unique décide de corriger les résolutions de l'Associé Unique en date du 13 août 2014 (les «Résolutions du 13 Août 2014»). Les quatrième et cinquième résolutions des 13 Août 2014 Résolutions sont corrigées et ont la teneur suivante:

'Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Clsec Holdings 1 Limited: 706.004 (sept cent six mille quatre) parts sociales avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Cinquième résolution:

Suite aux déclarations et résolutions et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société, et de lui donner la teneur suivante:

" Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 706,004 USD (sept cent six mille quatre Dollars américains) représenté par 706,004 (sept cent six mille quatre) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune."

Aucune autre modification est apportée à cet article."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Déclaration

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17694. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015048284/374.

(150055331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Play Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048708/10.

(150056036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

CommScope Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 195.707.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

CommScope International Holdings LLC, a Delaware limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808, United States of America and its principal office at 1100 CommScope Place SE Hickory, North Carolina 28602, United States of America, registered with the State of Delaware under number 3236629;

here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, professionally residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a “société à responsabilité limitée” which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, private limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association (the “Articles”) and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company’s name is “CommScope Luxembourg Holdings S.à r.l.”.

Art. 3. The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in [the City of Luxembourg], Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 twelve thousand five hundred Euros, represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro each).

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

The shares may be stapled to convertible instruments in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of its/his shares in the share capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of its/his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

In the event of any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time subdelegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager of the same category as his proxy.

A manager may represent more than one manager (to the extent they belong to the same category).

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto including at least one category A manager and one category B manager.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted

in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

CommScope International Holdings LLC here represented as mentioned above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by CommScope International Holdings LLC against the issuance of shares in the Company is composed of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500.- euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as category A managers:

- Mr. Michael D. Coppin, born on 26 September 1964 in Mt. Pleasant, Iowa, United States of America, residing professionally at 1546 Withers Drive, Denver, North Carolina, United States of America; and

- Mr. Christopher D. Wikoff, born on 23 December 1974 in Omaha, Nebraska, United States of America, residing professionally at 7632 Garnkirk Drive, Huntersville, North Carolina 28078, United States of America.

2) Are appointed as category B managers:

- Mr. Jean-Jacques Josset, born on 12 June 1974 in Saint-Quentin, France, residing professionally at 46a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Ms. Marija Prechtlein, born on 17 October 1977 in Riga, Latvia, residing professionally at 46a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

3) The Company shall have its registered office at 46a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

CommScope International Holdings LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social sis au 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, et son bureau principal sis au 1100 CommScope Place SE Hickory, Caroline du Nord 28602, Etats-Unis, immatriculée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 3236629;

ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est «CommScope Luxembourg Holdings S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro (un euro) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Les parts sociales peuvent être attachées à des instruments convertibles en conformité avec les modalités des instruments convertibles concernés.

Tout associé transférant une ou plusieurs de ses parts sociales dans le capital social de la Société à un tiers doit transférer la même proportion de ses instruments convertibles, le cas échéant, à ce tiers, conformément aux modalités applicables auxdits instruments convertibles.

Dans l'hypothèse où un associé détenant des parts sociales restitue une ou plusieurs parts sociales dans le capital social de la Société en vertu d'un rachat, ledit associé doit également restituer la même proportion d'instruments convertibles émis en référence auxdites parts sociales le cas échéant, à la Société et cette dernière est obligée de racheter lesdits instruments convertibles le cas échéant, conformément aux modalités applicables auxdits instruments convertibles.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant de la même catégorie pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants (dans la mesure où ils appartiennent à la même catégorie).

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée, dont au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

CommScope International Holdings LLC, ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées par apport en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) est à la disposition de la Société.

Description de l'apport

L'apport fait par CommScope International Holdings LLC en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée à la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,-euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de catégorie A:

- M. Michael D. Coppin, né le 26 septembre 1964, à Mt. Pleasant, Iowa, Etats-Unis, résidant professionnellement au 1546 Withers Drive, Denver, Caroline du Nord, Etats-Unis; et

- M. Christopher D. Wikoff, né le 23 décembre 1974 à Omaha, Nebraska, Etats-Unis, résidant professionnellement au 7632 Garnkirk Drive, Huntersville, Caroline du Nord 28078, Etats-Unis.

2) Sont nommés gérants de catégorie B de la Société:

- M. Jean-Jacques Josset, né le 12 Juin 1974 à Saint-Quentin, France, résidant professionnellement au 46a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mme. Marija Prechtlein, née le 17 Octobre 1977 à Riga, Lettonie, résidant professionnellement au 46a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

3) Le siège social de la Société est établi au 46a, avenue J.F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mars 2015. Relation: EAC/2015/6664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015048271/574.

(150055765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

DayMen Holdings (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.700.159,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.158.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of March.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 570.173,- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150660,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address at 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 March 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "DayMen Holdings (Luxembourg) S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154158, established pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1656, dated August 14, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg dated August 30, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2463 dated October 3, 2012.

II. The Company's share capital is set at seven million seven hundred thousand one hundred fifty-nine Euro (EUR 7.700.159,-) represented by seven million seven hundred thousand one hundred fifty-nine (7.700.159) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the Company's accounting year-end to March 31 of each year, the accounting year having started on January 1, 2015 closing on March 31, 2015.

Second resolution

The sole shareholder resolves amend article 15 of the Company's bylaws, so that it shall henceforth read as follow:

" Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of April of each year and ends on the thirty-first of March of the subsequent year."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150660,

ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, avec adresse professionnelle au 10, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 mars 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «DayMen Holdings (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154158, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1656, en date du 14 août 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 30 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2463, en date du 3 octobre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé sept millions sept cent mille cent cinquante-neuf euros (EUR 7.700.159,-) représenté par sept millions sept cent mille cent cinquante-neuf (7.700.159) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la fin de l'exercice social de la Société au 31 mars de chaque année, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2015 se clôturera le 31 mars 2015.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social commence le premier avril de chaque année et se termine le trente-et-un mars de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cent Euro (EUR 1.100.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8893. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048302/96.

(150055595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

DCC Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 37.712.020,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.909.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "DCC Funding S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.909 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on 29 September 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 33 dated 23 January 2007 and lastly amended by a deed enacted by the said notary Henri HELLINCKX, on 12 October 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 357 dated 13 March 2007.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, DCC Financial Services Ireland Limited, a company organised under the laws of Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under the number 423681, with registered address at DCC House, Leopardstown Road, Foxrock, Dublin 18, Ireland, acting through its Luxembourg branch DCC Financial Services Ireland Limited Luxembourg Branch, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.657 (the "Sole Shareholder" or "Contributor"),

duly represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 17 March 2015.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 1,885,600 (one million eight hundred eighty-five thousand six hundred) ordinary shares with a nominal value of GBP 20 (Great British Pounds) each of the Company, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 20 (twenty Great British Pounds), so as to raise it from its current amount of GBP 37,712,000 (thirty-seven million seven hundred twelve thousand Great British Pounds) to GBP 37,712,020 (thirty-seven million seven hundred twelve thousand twenty Great British Pounds) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of GBP 20 (twenty Great British Pounds), subject to the payment of a global share premium amounting to GBP 4,999,980 (four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred eighty Great British Pounds), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by DCC Financial Services Ireland Limited Luxembourg Branch of one new share by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company an amount of GBP twenty (twenty Great British Pounds), so as to raise it from its current amount of GBP 37,712,000 (thirty-seven million seven hundred twelve thousand Great British Pounds) to GBP 37,712,020 (thirty-seven million seven hundred twelve thousand twenty Great British Pounds) by the issuance of 1 (one) new ordinary share with a nominal value of GBP 20 (twenty Great British Pounds) (the "Share"), subject to the payment of a share premium amounting to GBP 4,999,980 (four million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred eighty Great British Pounds) (the "Share Premium"), payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium Account"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash in the amount of GBP 5,000,000 (five million Great British Pounds) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the Share and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of an amount of GBP 5,000,000 (five million Great British Pounds) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the Share in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium, by a payment in cash, so that the amount of GBP 5,000,000 (five million Great British Pounds) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, which expressly attests thereto.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

DCC Financial Services Ireland Limited Luxembourg Branch, holder of all the 1,885,601 (one million eight hundred eighty-five thousand six hundred one) ordinary shares with a nominal value of GBP 20 (twenty Great British Pounds) each of the Company.

The notary acts that all the 1,885,601 (one million eight hundred eighty-five thousand six hundred one) ordinary shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on all the following resolutions.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8 of the Company's articles of association to read as follows:

“ **Art. 8.** The share capital of the Company is set at GBP 37,712,020 (thirty-seven million seven hundred twelve thousand twenty Great British Pounds), represented by 1,885,601 (one million eight hundred eighty-five thousand six hundred one) shares with a nominal value of GBP 20 (twenty Great British Pounds) each.”

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at four thousand two hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé de «DCC Funding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.909 (la «Société»), constituée suivant acte notarié par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors résidant à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 33 du 23 janvier 2007 et dernièrement modifié suivante acte notaire par ledit notaire Henri HELLINCKX, le 12 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 357 en date du 13 mars 2007.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, DCC Financial Services Ireland Limited, une société constituée selon le droit irlandais et immatriculée auprès le Companies Registration Office d'Irlande, ayant son siège social au DCC House, Leopardstown Road, Foxrock, Dublin 18, Irlande, agissant à travers sa succursale luxembourgeoise DCC Financial Services Ireland Limited Luxembourg Branch, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.909 (l'«Associé Unique» ou le «Souscripteur»),

dûment représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 mars 2015.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 1.885.600 (une million huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 20 GBP (vingt livres britanniques) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 20 GBP (vingt livres britanniques), afin de le porter de son montant actuel de 37,712,000 GBP (trente-sept millions sept cent douze mille livres britanniques) à 37,712,020 (trente-sept millions sept cent douze mille vingt livres britanniques) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 20 GBP (vingt livres britanniques), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 4.999.980 GBP (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts livres britanniques), payable sur le compte de prime d'émission des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetable de la Société, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par DCC Financial Services Ireland Limited Luxembourg Branch d'une nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social suivant l'augmentation de capital suivant les résolutions ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 20 GBP (vingt livres britanniques) afin de le porter de son montant actuel de 37.712.000 GBP (trente-sept millions sept cent douze mille livres britanniques) à 37.712.020 (trente-sept millions sept cent douze mille vingt livres britanniques) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 20 GBP (vingt livres britanniques) (l'«Action») soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 4.999.980 GBP (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt livres britanniques) (le «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société (le «Compte Prime d'Emission»), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire d'une créance d'un montant de 5.000.000 (cinq million livres britanniques) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur de l'Action et l'allocation au le Prime d'Emission au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 5.000.000 (cinq million livres britanniques) (l'«Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite L'Apporteur, ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et déclare souscrire au l'Action de la Société et la libérer entièrement avec la Prime d'Emission, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 5.000.000 GBP (cinq millions de livres britanniques) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est maintenant détenu par:

DCC Financial Services Ireland Limited Luxembourg Branch, détentrice de toutes les 1.885.601 (une million huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent une) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 20 GBP (vingt livres britanniques) chacune de la Société.

Le notaire établit que les 1.885.601 (une million huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent une) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 20 GBP (vingt livres britanniques) chacune sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions suivantes:

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 37,712,020 GBP (trente-sept millions sept cent douze mille vingt livres britanniques) représentées par 1.885.601 (une million huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent une) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 20 GBP (vingt livres britanniques) chacune.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à quatre mille deux cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 24 mars 2015. 2LAC/2015/6400. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 mars 2015.

Référence de publication: 2015048319/206.

(150055704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

DI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.700.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the nineteenth day of March.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Real Estate Investments International Corp., a company limited by shares, ruled by the BVI Business Companies Act, having its registered office at Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under the number 681.864 ("Real Estate Investments International"),

here represented by Mrs. Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such party, acting as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which is hereby incorporated:

Title I. - Form- Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans (whether performing or non-performing), residential mortgages and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may enter into transactions, including financial transactions, with its affiliates on any terms including, without limitation, other than on arm's length terms.

The Company may incorporate or acquire subsidiaries from time to time.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, or affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may acquire to resell or buy and sell real property or any other moveable or immovable property in any country.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "DI Investments S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty five Euros (EUR 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles a shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another provided that a majority of the managers are in Luxembourg at the time of such meeting. Any meeting at which a majority of the board of managers is not present in Luxembourg will be deemed to be inquorate and must be reconvened. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may appoint and remove any manager by way of a unanimous written resolution.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of every year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by Real Estate Investments International Corp., prenamed.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31st, 2015.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) The following person has been elected as manager of the Company for an unlimited period:

- Mr. Michael Kidd, professionally residing at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Mr. Phillip Williams, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2) The address of the Company is set at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mars.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Real Estate Investments International Corp., une société limitée régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Flemming House, Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques immatriculée sous le numéro 681.864 au Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques ("Real Estate Investments International"),

dûment représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt, prêts (portant intérêts ou non), et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra conclure toutes transactions, y compris des transactions financières, avec ses filiales quel qu'en soient les termes et conditions.

La Société pourra également constituer des filiales ou acquérir des sociétés.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, ou Sociétés affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra acquérir pour revendre ou acquérir puis revendre tout type d'actifs mobiliers ou immobiliers dans tous pays.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «DI Investments S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion pourvu que la majorité des gérants se trouvent à Luxembourg au moment de la réunion. Toute réunion au cours de laquelle la majorité des gérants ne sera pas présente à Luxembourg sera considérée comme ne s'étant pas tenue et devra être convoquée à nouveau.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par Real Estate Investments International Corp., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2015.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1) Est appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

- M. Michael Kidd, demeurant professionnellement au 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- M. Phillip Williams, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2) L'adresse du siège social est fixée au 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/8894. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 mars 2015.

Référence de publication: 2015048329/312.

(150055665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.

Covidien International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 190.511.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of January, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed,

is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Covidien International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20.001 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 190511 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 19 September 2014 pursuant to a deed drawn up by Maître Marc Loesch, a notary resident in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3269 of 6 November 2014. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 25 September 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C N° 3433 of 18 November 2014.

There appears

the sole shareholder of the Company, Covidien Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 3b Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 190515 and having a share capital of USD 20,001 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on 22 January 2015,

A copy of the proxy from the Sole Shareholder shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 20.001 (twenty thousand and one United States Dollars) represented by 400,020 (four hundred thousand and twenty) ordinary shares having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notice;

(2) Rectification of the notarial deed passed on 25 September 2014 before notary Francis Kessler in order to record that the value of the 601 (six hundred and one) shares of Covidien Group S.à r.l. contributed to the Company should have been USD 28,120,122,682 (twenty-eight billion one hundred twenty million one hundred twenty-two thousand six hundred eighty-two United States Dollars) instead of USD 25,494,045,298 (twenty-five billion four hundred ninety-four million forty-five thousand two hundred ninety-eight United States Dollars);

(3) Change of the amount to be allocated to the share premium account of the Company as a result of the rectification stated under item 2. of the agenda;

(4) Delegation of authority to any manager of the Company in order for him under his sole signature (i) to reflect the above-mentioned rectification in the books of the Company, and (ii) generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment and implementation of the above resolution; and

(5) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to rectify the notarial deed passed on 25 September 2014 before the undersigned notary (the Initial Deed), pursuant to which the share capital of the Company was increased by an amount of USD 1 (one United States Dollar) by way of the issuance of 20 (twenty) new shares in the Company, having a nominal value of USD 0.05 (five United States Cents) each, together with a share premium in an amount of USD 25,494,045,297 (twenty-five billion four hundred ninety-four million forty-five thousand two hundred ninety-seven United States Dollars), which additional ordinary shares were entirely subscribed and paid-up by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind to the Company consisting of 601 (six hundred and one) shares (the Covidien Group Shares) it holds in the share capital Covidien Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 61111 (Covidien Group).

The Meeting resolves to acknowledge that the valuation of the Covidien Group Shares that have been transferred pursuant to the Initial Deed has been erroneously estimated and hereby acknowledges and approves that the value of the Covidien Group Shares as well as the amount of share premium as referred to in the Initial Deed need to be adjusted.

The Meeting resolves to amend the Initial Deed, with effect as of the date and time of the Initial Deed, and to record that the value of the Covidien Group Shares shall be USD 28,120,122,682 (twenty-eight billion one hundred twenty million one hundred twenty-two thousand six hundred eighty-two United States Dollars) (the New Valuation) instead of USD 25,494,045,298 (twenty-five billion four hundred ninety-four million forty-five thousand two hundred ninety-eight United States Dollars).

Third resolution

The Meeting resolves to acknowledge and it hereby acknowledges, approves and requests the officiating notary to record that, on the basis of the New Valuation, the amount of share premium allocated to the share premium account at the occasion of the capital increase of 25 September 2014 is hereby increased, with effect as of the date and time of the Initial Deed, from an amount of USD 25,494,045,297 (twenty-five billion four hundred ninety-four million forty-five thousand two hundred ninety-seven United States Dollars) to an amount of USD 28,120,122,681 (twenty-eight billion one hundred twenty million one hundred twenty-two thousand six hundred eighty-one United States Dollars).

The Meeting therefore resolves to amend the Initial Deed, with effect as of the date and time of the Initial Deed, and to record that the contribution in an aggregate amount of USD 28,120,122,682 (twenty-eight billion one hundred twenty million one hundred twenty-two thousand six hundred eighty-two United States Dollars) shall be allocated as follows:

(i) USD 1 (one United States Dollar) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) USD 28,120,122,681 (twenty-eight billion one hundred twenty million one hundred twenty-two thousand six hundred eighty-one United States Dollars) to the share premium account of the Company instead of USD 25,494,045,297 (twenty-five billion four hundred ninety-four million forty-five thousand two hundred ninety-seven United States Dollars);

The Meeting resolves that the second resolution of the Initial Deed shall be amended so that it shall read as follows:

*"Second resolution
Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, resolves to subscribe for the New Shares and pays them up fully by a contribution in kind of six hundred and one (601) shares (the Covidien Group Shares) it holds in the share capital of Covidien Group S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 3b, boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 61111 (Covidien Group), the Covidien Group Shares having an aggregate book value of twenty-eight billion one hundred twenty million one hundred twenty-two thousand six hundred eighty-two United States Dollars (USD 28,120,122,682.-).

Valuation - Allocation

The value of the contribution in kind of the Covidien Group Shares to the Company is certified to the undersigned notary by a certificate, issued by the management of the Sole Shareholder, and is approved by the Company's management.

This certificate states that:

- (1) "the Contributor was, at the time of the Contribution, the owner of the Shares;
- (2) The Contributor was, at the time of the Contribution, solely entitled to the Shares and had the power to dispose of them;
- (3) the Shares were not encumbered with any pledge, lien, usufruct or other encumbrance, there existed no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares were not subject to any attachment at the time of the Contribution;
- (4) there existed no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him/her/it at the time of the Contribution;
- (5) all formalities required under the applicable law subsequent to the Contribution at the occasion of the share capital increase of the Company have been effected upon receipt of a certified copy of the relevant deed from the officiating notary; and
- (6) based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Shares which have been contributed in exchange for the newly issued shares of the Company was at least equal to USD 28,120,122,682, being the book value of the Shares at the time of the Contribution."

After signature *ne varietur* by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this certificate will remain attached to this deed to be registered with it.

The contribution in kind of the Covidien Group Shares to the Company for the aggregate amount of twenty-eight billion one hundred twenty million one hundred twenty-two thousand six hundred eighty-two United States Dollars (USD 28,120,122,682.-) being the book value, is allocated as follows:

- an amount of one United States Dollar (USD 1.-) to the share capital; and
- an amount of twenty-eight billion one hundred twenty million one hundred twenty-two thousand six hundred eighty-one United States Dollars (USD 28,120,122,681.-) to the share premium account."

Fourth resolution

The Meeting resolves to grant power and authority to any manager of the Company in order for him under his sole signature (i) to reflect the above-mentioned rectification in the books of the Company, and (ii) generally to perform anything else which might be necessary or useful for the accomplishment and implementation of the above resolutions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude duquel le présent acte demeurera,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Covidien International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et un capital social de 20,001 USD, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190511 (la Société). La Société a été constituée selon le droit luxembourgeois en date du 19 Septembre 2014 par un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - numéro 3269 du 6 Novembre 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 September 2014, en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C° 3433 du 18 Novembre 2014.

A comparu

l'associé unique de la Société, Covidien Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190515 et ayant un capital de 20,001 USD (l'Associé Unique),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 22 janvier 2015.

Une copie de la procuration de l'Associé Unique restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, demande au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente toutes les parts sociales émises et souscrites du capital social de la Société dont le montant est de 20.001 USD (vingt mille un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 400,020 (quatre cent mille vingt) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

(1) Renonciation aux formalités de convocation;

(2) Rectification de l'acte notarié passé le 25 septembre 2014 par devant Me Francis Kessler afin d'enregistrer que la valeur des 601 (six cents une) parts sociales de Covidien Group S.à r.l. apportées à la Société aurait dû être d'un montant de 28,120,122,682 USD (vingt-huit milliards cent vingt millions cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au lieu de 25,494,045,298 USD (vingt-cinq milliards quatre cent quatre-vingt-quatorze millions quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(3) Modification du montant alloué au compte de prime d'émission de la Société résultant de la rectification mentionnée au point 2. de l'ordre du jour; et

(4) Délégation de pouvoir à tout gérant de la Société afin que, sous sa seule signature, (i) il fasse en sorte de faire refléter la rectification mentionnée ci-dessus dans les livres de la Société, et (ii) qu'il procède plus généralement à toutes les démarches nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement et de la mise en oeuvre de la résolution ci-dessus; et

(5) Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de rectifier l'acte notarié fait le 25 septembre 2014 devant le notaire soussigné (l'Acte Initial), en vertu duquel le capital social de la Société a été augmenté par un montant de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) au moyen de l'émission de 20 (vingt) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq Cents des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de USD 25,494,045,297 (vingt-cinq milliards quatre cent quatre-vingt-quatorze millions quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-sept dollar des Etats-Unis d'Amérique), lesquelles ont été entièrement souscrites et payées par l'Associé Unique au moyen de l'apport en nature à la Société de 601 parts (les Parts de Covidien Group) que ce dernier détient dans le capital social de Covidien Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 3b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61111 et ayant un capital de 300.500 USD (Covidien Group).

L'Assemblée décide de prend acte que la valeur des Parts de Covidien Group qui ont été transférées en vertu de l'Acte Initial ont fait l'objet d'une estimation erronée et constate et approuve ci-après que la valeur des Parts de Covidien Group ainsi que le montant de la prime d'émission mentionnés dans l'Acte Initial doivent être adaptés.

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'Acte Initial avec effet à la date et à l'heure de l'Acte Initial, et de prendre acte que la valeur des Parts de Covidien Group s'élèvera à 28,120,122,682 USD (vingt-huit milliards cent vingt millions cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) plutôt qu'à 25,494,045,298 USD (vingt-cinq milliards quatre cent quatre-vingt-quatorze millions quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Troisième résolution

L'Assemblée décide en outre d'approuver et approuve et demande au notaire d'acter sur la base de la Nouvelle Valorisation que le montant de la prime d'émission affecté au compte de prime d'émission de la Société à l'occasion de l'augmentation de capital du 25 Septembre 2014 est par cet acte augmenté avec effet à la date et à l'heure de l'Acte Initial, du montant de 25,494,045,298 USD (vingt-cinq milliards quatre cent quatre-vingt-quatorze millions quarante-cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au montant de 28,120,122,681 USD (vingt-huit milliards cent vingt millions cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'Assemblée décide de modifier l'Acte Initial, avec effet à la date et à l'heure de l'Acte Initial, et demande au notaire d'acter que l'apport d'un montant total de 28,120,122,682 USD (vingt-huit milliards cent vingt millions cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) soit alloué comme suit:

(iii) un montant de 1 USD (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) au capital social, et

(iv) un montant de 28,120,122,681 USD (vingt-huit milliards cent vingt millions cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) au compte de prime d'émission.

L'Assemblée décide que la seconde résolution de l'Acte Initial soit modifiée afin qu'elle ait la teneur suivante:

*"Deuxième résolution
Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, décide d'approuver la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature de six cent une (601) parts sociales (les Parts Sociales Covidien Group) qu'il détient dans le capital social de Covidien Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 3b, boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61111 (Covidien Group), les Parts Sociales Covidien Group dont la valeur comptable totale s'élève à vingt-huit milliards cent vingt millions cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique (28,120,122,682 USD).

Estimation - Affectation

L'estimation de l'apport en nature des Parts Sociales Covidien Group à la Société est démontrée au notaire soussigné par un certificat émis par la gérance de l'Associé Unique, et qui est approuvé par la gérance de la Société.

Ledit certificat atteste que:

1. "the Contributor was, at the time of the Contribution, the owner of the Shares;
2. The Contributor was, at the time of the Contribution, solely entitled to the Shares and had the power to dispose of them;
3. the Shares were not encumbered with any pledge, lien, usufruct or other encumbrance, there existed no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares were not subject to any attachment at the time of the Contribution;
4. there existed no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him/her/it at the time of the Contribution;
5. all formalities required under the applicable law subsequent to the Contribution at the occasion of the share capital increase of the Company have been effected upon receipt of a certified copy of the relevant deed from the officiating notary; and
6. based on generally accepted accounting principles, the fair market value of the Shares which have been contributed in exchange for the newly issued shares of the Company was at least equal to USD 28,120,122,682, being the book value of the Shares at the time of the Contribution."

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ledit certificat restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'apport en nature des Parts Sociales Covidien Group à la Société pour un montant total de vingt-huit milliards cent vingt millions cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique (28,120,122,682 USD) représentant la valeur comptable, est alloué de la façon suivante:

- un montant d'un dollar américain (USD 1,-) au capital social, et
- un montant de vingt-huit milliards cent vingt millions cent vingt-deux mille six cent quatre-vingt-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique (28,120,122,681 USD) au compte de prime d'émission."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin qu'il veille, sous sa seule signature, (i) à faire refléter la rectification ci-dessus dans les livres de la Société, et (ii) plus généralement à accomplir toutes autres démarches nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement et de la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2015. Relation: EAC/2015/2066. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015048273/262.

(150055335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2015.